

ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet (EG-IG) : session sur les plateformes numériques et réglementation
Mercredi 21 octobre 2020 – 15h30 à 17h30 CEST

GISELLA GRUBER:

Bonsoir depuis Hambourg, bonjour à tous de par le monde. Bienvenue à cette séance du groupe d'engagement gouvernance de l'internet sur les plateformes numériques et la réglementation, aujourd'hui 21 octobre à 13 h 30 UTC. L'interprétation aujourd'hui aura lieu en français et espagnol et utilisera à la fois Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance opérée par Congress Rental Network. Les participants sont invités à télécharger l'application du CRN en suivant les instructions sur le chat de Zoom ou sur les documents disponibles sur la page web de la réunion.

Si vous voulez intervenir, veuillez lever la main sur la salle Zoom et une fois que le modérateur appellera votre nom vous pourrez activer votre nom. Veuillez indiquer également votre nom et votre prénom, à chaque fois que vous allez intervenir et la langue dans laquelle vous allez intervenir si vous parlez dans une autre langue que l'anglais. Une fois que vous allez intervenir, assurez-vous de mettre sur muet tous les autres dispositifs y compris l'application de CRN. Veuillez parler distinctement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Enfin cette séance, tout comme toutes les activités de l'ICANN, est conforme au code de conduite attendu à l'ICANN. Veuillez trouver le lien sur le chat pour référence.

En cas d'interruption pendant cette séance, nos techniciens vous mettront tous sur muet. Sur cela, je vais donner la parole à Oliver Crepin-Leblond, modérateur de cette séance.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Gisella. Bienvenue à tous à cette séance groupe d'engagement et gouvernance de l'internet organisée par l'ALAC, ce qui veut dire que nous allons avoir la transcription en temps réel et vous aurez la possibilité d'intervenir par oral ou par l'intermédiaire du chat pour les questions et commentaires.

S'agissant d'une réunion virtuelle, c'est la première du groupe d'engagement sur la gouvernance de l'internet, étant donné que ça a remplacé un petit peu la plateforme et la liste de diffusion du groupe sur la gouvernance de l'internet.

Le groupe d'engagement sur la gouvernance de l'internet est là pour vous fournir une plateforme, à toutes les personnes de l'ICANN, les individus de l'ICANN pour qu'ils puissent échanger des points de vue et des informations sur toutes les questions liées à la gouvernance de l'internet, dans la mesure où cela relève de la mission de l'ICANN, et en se concentrant sur cette mission en particulier, non seulement au sein de la communauté, mais également en coopération avec le groupe de

travail du conseil d'administration sur la gouvernance de l'internet et le personnel de l'ICANN.

Nous, et quand je dis nous c'est vous et moi, nous sommes tous encouragés à participer aux travaux de la liste de diffusion, échanger des informations, auxquelles parfois en tant qu'individu on a l'opportunité d'y avoir accès tandis que d'autres n'ont pas cette opportunité.

Donc voilà, il s'agit d'une plateforme de discussion et, en général, à chaque réunion ICANN, on a la possibilité de se voir lors d'une séance publique qui se concentre sur une thématique unique, et une autre occasion sous forme de réunion de groupe de travail. Et, comme maintenant il s'agit d'une réunion virtuelle, nous avons opté pour avoir une séance unique sur 2 h pour traiter toutes ces questions. Ce que vous êtes encouragés à faire, de toute façon, est de participer à ces discussions qui, je l'espère, vont être très actives.

Voilà, je voulais commencer à vous présenter cette réunion. D'abord une introduction et quelques informations sur les plateformes numériques et la réglementation.

Les plateformes numériques ce sont le point d'entrer pour montrer et donner des exemples de la manière dont ces plateformes sont sur le point d'être réglementées au niveau national dans de nombreux pays du monde, parce que le contenu est probablement la première chose que les gouvernements ont toujours l'intention de règlement.

On a l'exemple de Holly Raiche qui va nous faire une présentation sur l'organe australien de réglementation, suivi d'une présentation de Bruna Martins Dos Santos qui va nous parler de la plateforme brésilienne de réglementation des infos.

Et juste après, nous allons passer à la deuxième partie de cette discussion qui va porter sur l'impact potentiel de la réglementation sur l'ICANN. Et on va commencer avec un autre exemple, qui est beaucoup plus proche de l'ICANN et qui a à voir avec la loi sur les services numériques, consultation et réglementation, qui semble être sur le point de voir le jour en Europe. Et c'est Elena Plexida, vice-présidente de l'engagement gouvernemental et des OIG qui se concentre sur la réponse de l'ICANN à cela qui va nous en parler. Et ensuite Suzanne Taylor de RIPE NCC va nous parler de la réponse de RIPE NCC à cela.

Nous avons également Pierre Bonis de l'AFNIC qui va nous rejoindre pour partager avec nous d'autres types de réglementations que les opérateurs de ccTLD ont dû gérer. Et Pierre est aussi leader pour le groupe de liaison pour la gouvernance de l'internet au sein de la ccNSO. Et ils ont eu une réunion la semaine dernière, j'espère que vous aurez eu l'occasion d'y participer et Pierre va nous faire part de certaines thématiques abordées à cette occasion la semaine dernière.

Et ensuite, et là ça va déjà représenter une heure de discussion, donc après cette première heure, on aura une discussion où Tripti Sinha, présidente du groupe de travail du conseil d'administration sur la gouvernance de l'internet, un groupe de travail qui se concentre sur toutes les questions dont on va parler ici aujourd'hui, et peut-être plus

d'ailleurs. Et c'est l'interaction habituelle qu'on a. Tripti va passer du temps avec nous pour partager ce sur quoi le conseil d'administration travaille et répondre aux questions et thématiques qui nous préoccupent.

Et enfin, et tout aussi important, parce que c'est réellement important d'avoir des mises à jour par rapport à la situation dans le monde, nous aurons donc des mises à jour des OIG, du personnel, d'abord du personnel ICANN qui travaille dans les différentes parties des organisations gouvernementales liées à l'internet de par le monde, mise à jour de l'Union Européenne avec Elena Plexida, Veni Markovsgki va nous faire part des discussions à l'ONU. Le FGI aussi qui s'annonce d'ici un mois, le forum de la gouvernance de l'internet, avec Véra Major qui va nous partager des informations là-dessus. Le SMSI, avec le Laurent Ferrali de Genève qui va nous parler de ce qui se passe au niveau du sommet mondial sur la société de l'information. Ensuite, colloque mondial des régulateurs avec Laurent de nouveau. Et le WTSA avec Veni, Véra et Mandy Carver qui vont nous dire ce qu'il se passe entre l'ICANN et les choses qui peuvent éventuellement affecter l'ICANN.

Et ensuite tout ce que vous, participants, souhaitez partager avec nous et que nous n'avons pas inclus dans cet ordre du jour, vous êtes invité à le partager avec nous.

Et ça devrait nous prendre 2 heures.

Donc je voulais vous faire cette petite introduction qui a pris un peu plus de temps que je ne l'espérais. Merci Lori d'avoir fait de son mieux pour nous amener des invités qui vont nous parler de la réglementation et qui voulait inviter des gens du secteur privé des entreprises. Mais vous comprendrez que c'est un sujet complexe, donc nous n'avons pas pu organiser la venue de représentants de bureaux d'enregistrement, opérateurs de registres, ou entreprises, à venir parler officiellement. Mais j'encourage tous les membres de ces autres organisations qui sont en train de nous écouter, de ne pas hésiter à intervenir, que ce soit sur le chat ou dans les discussions par la suite.

Sans plus attendre, nous allons commencer à parler des plateformes numériques et de la réglementation. Il s'agit d'une question brûlante actuellement.

La Covid 19 a fait qu'aujourd'hui aller au travail n'est plus aussi simple que possible. On travaille de plus en plus à la maison, et on dépend donc de plus en plus de l'internet dans notre vie quotidienne. Non seulement pour ce qui est des loisirs et divertissements, mais également pour le travail, comme on le fait actuellement.

Et cela, bien entendu, a simultanément changé beaucoup de choses dans le monde. En effet, on dépend tellement de l'internet que beaucoup de gouvernements voient l'internet comme une ressource critique qui a aussi son lot de problème. Problème en termes de réglementation, de sécurité.

Et on le voit à la manière dont on organise nos réunions sur Zoom à l'ICANN. Avant on avait des salles Zoom qui permettaient de remplacer nos réunions présentiels et qui seraient ouvertes à tous. C'était l'idée. Mais maintenant, on s'est concentré sur le fait que non seulement Zoom est devenue une entreprise qui représente des millions de dollars, mais à l'ICANN on s'est aperçu qu'il y a de nouveaux problèmes qui surviennent, comme le Zoom Bombing, donc le piratage sur Zoom, pour que les gens ne puissent pas participer de manière anonyme à nos réunions sur Zoom alors que c'était possible par le passé.

Aujourd'hui tout n'est pas parfait, mais au moins – et c'est une grande chance – on a la possibilité d'organiser nos réunions sans trop d'interférence et de turbulences.

Et c'est donc là l'une des choses que les gouvernements ont suivie de près, la cybercriminalité, l'augmentation dans un certain nombre d'autres domaines, la pornographie infantile, tout ce qui concerne le contenu échangé en ligne à un rythme beaucoup plus accéléré qu'auparavant. Ce qui fait que les gouvernements ont décidé qu'ils allaient mettre en place un certain type de réglementation, une réglementation non pas légère, mais une réglementation assez rigoureuse. Et ceux qui pensaient que la réglementation forte ou vigoureuse était nécessaire, qu'il fallait réglementer hautement l'internet, non il ne s'agit pas simplement de pays qui auparavant, comme l'Australie d'un côté, l'Amérique latine de l'autre, le Brésil, les

États-Unis, pour avoir une idée de ce qu'est une réglementation légère. Et regardez l'Europe aussi bien entendu.

Tout ne vaut pas maintenant, les choses changent et il faut voir dans quelle mesure ça a un impact sur nos activités à l'avenir. Non seulement du côté des utilisateurs finaux et de l'accès des utilisateurs finaux, plutôt de tout ce qui va arriver aux utilisateurs finaux mais également aux fournisseurs. On a deux exemples de réglementation qui ont émergées et qui ont eu un impact sur l'internet. Et on va commencer d'abord avec la présentation de Holly Raiche et nous parle depuis l'Australie. Bienvenue Holly. Les choses ont beaucoup changé ces derniers temps en Australie, donc nous allons donner la parole à Holly Raiche sans plus attendre.

Holly, vous pouvez allumer votre caméra et vous faire entendre.

HOLLY RAICHE : Oui, on me le dit souvent sur Zoom.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bienvenue Holly.

HOLLY RAICHE : Merci beaucoup. Je veux vous parler de l'expérience australienne sur les plateformes numériques. Nous avons donc une commission qui s'occupe de la réglementation et de la concurrence et nous allons passer à la prochaine diapositive.

Voilà où nous nous trouvons il y a de cela une quinzaine d'années, on parlait de gouverner l'internet, nous n'y sommes pas arrivés, loin de là. Et nous avançons. Ça, c'est très récent, c'est quelque chose que je lisais il y a de cela pas longtemps sur Facebook. J'essaye d'établir le fait que le problème avec Facebook ce n'est pas le manque de régulation, mais c'est sous-règlementé.

Donc, je rebondis sur ce qu'a dit Olivier et sur le fait qu'il n'y a que peu de réglementation, les réglementations dont on parle dans ce contexte, c'est la gouvernance des plateformes, on ne parle pas d'une manière traditionnelle de la réglementation des noms, des noms de domaines, des adresses de protocole internet IP, de la gouvernance de l'internet. Nous parlons ici et nous débattons et je crois que 50 % de personnes pensent que c'est une bonne chose d'en parler à l'ICANN, d'autres nous disent : peut-être qu'on ne devrait pas en parler à l'ICANN, en tout cas, c'est ce que nous abordons aujourd'hui.

Donc la question des plateformes numériques. Tentons de les définir tout d'abord. On parle d'interactions commerciales, on met l'accent sur le commercial. Donc ça c'était dans les deux rapports que nous avons eus, dans le rapport final que nous avons eu en Australie. Donc c'est un marché avec deux côtés. Vous avez des consommateurs, comme nous, vous avez des utilisateurs, comme nous, et en échange des services nous apportons quelque chose qui a de la valeur : nos données. Nos données personnelles, de ce que nous faisons sur l'internet, ce qui nous intéresse. Et ça a de la valeur parce que de

l'autre côté, côté commercial, il y a des publicitaires qui achètent ces informations sur nous.

Donc, dans ces interactions commerciales, d'un côté vous avez des fournisseurs et d'un autre côté vous avez des consommateurs.

Donc l'accent que nous mettons sur l'enquête qui a été faite par l'ACCC en Australie, c'était les moteurs de recherche, c'était les plateformes de réseaux sociaux, et les autres plateformes d'allégation de contenus numériques qui donc ont été analysées par les autorités australiennes. Il y a eu un rapport final qui a été publié, et il y a eu 23 recommandations, mais je ne parlerai que de quelques-unes des recommandations de l'ACCC. Vous pouvez vous référer à tout cela.

Donc vous pouviez vous y attendre, il y a beaucoup de recommandations sur le respect de la vie privée, sur le consentement, sur la collecte des données. Je parlerai de concurrence, une des recommandations était de renforcer les lois sur les fusions, des avis sur les acquisitions, des changements sur les moteurs de recherche qui sont par défaut, qui nous arrivent par défaut, ainsi que les navigateurs internet que l'on choisit parfois par défaut, et souvent par défaut.

Il y a eu également une analyse des services publicitaires en ligne, il y a eu – je sais qu'en France il y a beaucoup de débats à ce sujet – on parle beaucoup de démantèlement, de démantèlement obligatoires, de droit d'auteur également, de protection du consommateur. Et je vous parlerai principalement du journalisme aussi puisqu'il y a des

questions qui se posent au niveau des négociations, le journalisme est impacté très fortement par les publicités numériques qui ne sont plus des publicités que l'on trouve sur le papier.

Donc avant de parler de journalisme, je voulais mentionner l'aspect concurrence.

Ce qu'il s'est passé en Australie à la suite du rapport final, nous avons donc une réglementation de la concurrence, et il y a une section à ce sujet sur les fusions et acquisitions qui s'appelle [Ad Tech]. Et donc ça c'est pour gérer certains points qui ont été soulevés par rapport aux pratiques concurrentielles, par rapport à l'opacité qui existe au niveau des informations qui sont fournies. Et donc, l'enquête et le rapport intérimaire, nous l'aurons en décembre 2020, mais vous pouvez voir, les termes de référence, vont couvrir beaucoup d'aspects sur la concurrence, notamment, l'efficacité des marchés, la capacité des publicitaires d'obtenir des informations à partir des plateformes qui leur fournissent des informations et des données.

La concentration des pouvoirs, dans ces marchés, et j'en entendais parler récemment aux États-Unis, très récemment, on parle de s'attaquer à Google, un petit peu comme ce que l'on voit ici, la concentration des pouvoirs est très forte dans ces plateformes comme Google. Et il y a cette question des fusions/acquisitions, le comportement des fournisseurs, des prestataires de service dans ces marchés, la manière dont les publicités sont affichées, l'équité au niveau de ce marché publicitaire.

Donc le rapport final, comme je l'ai dit, nous ne l'aurons qu'en décembre 2020, et nous passons à la diapo suivante.

Mais cette commission d'enquête a eu une commission qui s'est intéressée principalement au journalisme et à ce qui arrive avec toutes ces plateformes par rapport à la presse, à la presse écrite. Et on lit le rapport et on voit qu'il y a un cycle mortel pour le journalisme, pour la presse, une perte de revenus extrêmement importante qui a un impact fortement négatif sur la crédibilité de la presse, sur l'influence sociétale de la presse, qui devient moins profitable et qui dépense moins en contenu. Et c'est un cercle, comme on le voit, une spirale, une spirale mortelle à partir de la perte de revenus publicitaires de la presse qui ne réussit plus à faire son travail.

Alors pourquoi ? Pourquoi cette enquête ? Là vous avez ce rapport intérimaire que nous avons vu, et lorsque j'ai regardé cela c'est tout à fait frappant, lorsqu'on regarde ce schéma, cela parle plus que beaucoup de mots, vous voyez l'impact sur les dépenses en publicité avec la croissance des plateformes numériques. Vous voyez la radio, la télévision, ce qu'il y a dans les cinémas à l'extérieur, les médias en bleu... Regardez, ils se sont totalement écroulés en 10 ans à peu près, dans une période de 10 ans, ils ont fortement perdu leurs revenus publicitaires. Cela représente 8 milliards de dollars qui sont passés de la presse aux plateformes numériques. Et ça, ça a eu un impact très, très fort sur la presse.

Et c'est pour cela qu'il y a eu cette enquête du Sénat. L'impact sur la démocratie est réel, sur la presse libre qui peut faire son travail, faire

ses reportages et faire son travail d'information. La réponse, tout simplement, à ce problème, c'était de développer un code de négociation. C'est-à-dire des textes législatifs provisoires qui seront sûrement acceptés lors de la prochaine séance du congrès australien. C'est extrêmement important ces codes de négociation, avec des règles, des règles qui nécessiteront obligeront ces plateformes numériques et les indiqueront comme étant des entreprises qui apportent des informations. Il y a besoin de nouvelles règles d'arbitrages qui seront obligatoires, et il y aura donc un processus de négociation qui s'engagera, qui se fera avec des règles suggérées et avec un partage des revenus. Le reste du [inaudible] sera un arbitrage obligatoire. Si on ne réussit pas à atteindre un accord, et bien là il y aura cet arbitrage qui sera obligatoire et tout ce qui compte à ce niveau, c'est les informations, c'est l'information. Il y aura un panel, un panel d'arbitrage qui sélectionnera les offres, les offres finales, entre à la fois les plateformes numériques et les entités qui apportent des informations, la presse, les journaux et ainsi de suite.

Et, dans ce cadre, il faut avoir des changements, des algorithmes qui sont utilisés par ces plateformes numériques. Ça, on en parle dans le rapport. Il faut qu'il y ait des informations plus publiques concernant la collecte et la disponibilité des données des utilisateurs.

Ce n'est pas transparent pour le moment au niveau des plateformes numériques et il y a beaucoup de plaintes qui existent et qui sont recueillies. Et il faut qu'il y ait eu des avis en avance par rapport aux

nouvelles qui sont donc propagées par ces entités qui font de l'information et qui sont un petit peu la cible de cette enquête.

Il y aura également la désignation de ces plateformes numériques qui ne pourront pas fournir de l'information sans transparence.

Nous passons à la diapositive suivante.

Quelques définitions, et je conclurai là-dessus concernant ces plateformes et concernant ce code de négociation. Il y a des éléments extrêmement importants à ce niveau.

Tout d'abord, la plateforme sera désignée par le trésorier ou par la filiale australienne d'une entreprise ou l'entreprise elle-même. Il faut donc qu'il y ait un système d'enregistrement. Et cela est quelque chose d'important pour une entreprise d'information, cela doit inclure beaucoup des entités désavantagées au niveau régional, de la presse régionale par exemple.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je pense qu'on a perdu Holly. Je ne sais pas si on a perdu Holly.

Alors, le problème avec la distance c'est qu'on a ce genre de problème. Tout d'un coup l'image se gèle et la personne disparaît. Alors, en attendant le retour de Holly, je sais qu'il y a un certain nombre de commentaires qui sont faits, de questions qui sont posées sur le chat. J'ai essayé d'y répondre en partie, bien entendu vous êtes tous invités à participer sur le chat pour répondre à ces questions. Il ne s'agit pas

d'une discussion unilatérale entre moi et les participants, non. Tout le monde est invité à participer.

Il y a eu une question concernant le parallèle entre la réglementation de la plateforme et le système des identifiants uniques, et de quelles manières on peut ne serait-ce que les comparer. L'un c'est savoir avec le contenu, l'autre non. L'un est surtout privé et l'autre c'est une ressource qui est d'ordre mondial. Donc, évidemment, il y a des différences entre ces deux éléments.

Et j'ai noté aussi d'autres commentaires faits concernant les algorithmes et d'autres choses totalement différentes.

D'abord, sachez qu'il n'y a absolument aucune transparence concernant les algorithmes. Alors pour les entreprises qui sont chargées d'administrer ces algorithmes, elles considèrent que c'est leur propriété, donc c'est quelque chose d'encore plus complexe ici, et je ne pense pas qu'on devrait aller dans cette direction.

Et ensuite, il y a eu aussi un commentaire sur le chat, par Andrew Campling sur la réglementation des plateformes. Alors je ne sais pas si Andrew pourrait peut-être intervenir pour développer, parce que c'est un commentaire assez long qu'il a fait sur le chat.

[ANDREW CAMPLING] :

Oui Olivier, merci beaucoup, si vous le permettez je vais intervenir. Alors, je vais préciser un petit peu, je vais lire le commentaire que j'ai posté sur le chat. Et ensuite je vais développer si vous en êtes d'accord.

Donc le commentaire était le suivant. Je pense que l'émergence de la souveraineté numérique et l'introduction progressive de la législation nationale ou régionale ou réglementation qui s'applique à l'internet et aux services l'utilisant est une bonne chose. L'économie numérique, sous toutes ses formes, est bien trop importante pour être ignorée, et les normes qui fonctionnent par exemple aux États-Unis ne fonctionnent pas partout ailleurs. Par exemple il y a différentes attentes par rapport à la vie privée. Et, personnellement, je pense que cela nous fait présager une divergence progressive de l'internet en trois blocs interconnectés, centrés des États-Unis, de l'Union Européenne et de la Chine.

Et, une petite réflexion pour terminer, tout comme dans d'autres aspects de notre vie, les règles de chacun de ces blocs qui s'appliquent à l'internet sont amenées à être différentes, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose.

Peut-être que les autres ne seront pas forcément d'accord, mais je pense que l'internet a tellement évolué qu'espérer que l'internet soit distinct de tous les autres marchés, c'est totalement irréaliste. Raison pour laquelle l'équilibre entre le bon aspect de l'internet et le mauvais aspect de l'internet c'est étroitement lié. Et il faut essayer d'inverser la tendance par rapport à cet aspect négatif de l'internet. Et c'est pourquoi je pense que la transparence et la reddition de comptes, c'est la bonne voie à suivre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Andrew d'avoir partagé cela avec nous. Et j'entends beaucoup de gens qui disent cela, les choses ont été trop loin. Et je pense que les gouvernements ne vont pas simplement dans cette direction en disant qu'ils veulent réglementer. Non, je pense qu'il y a d'autres parties prenantes qui demandent plus de réglementation, et c'est la raison pour laquelle on a cette conversation aujourd'hui. Comment cela pourrait avoir un impact sur notre travail dans la situation actuelle.

Alors, j'attends de voir si Holly est revenue. Si ce n'est pas le cas, il va falloir poursuivre et céder la parole par la suite à Holly. Je ne la vois pas, donc malheureusement – bon je ne dirais pas malheureusement parce que c'est une grande chance pour nous – on va pouvoir continuer avec Bruna Martins Dos Santos qui se trouve au Brésil et qui va nous parler de la plateforme de réglementation brésilienne des infox.

BRUNA SANTOS : Merci Olivier. Bonjour, bon après-midi, bonsoir où que vous soyez dans le monde. Je m'appelle Bruna, comme Olivier l'a dit, présidente entrante du NCSG, mais aujourd'hui je parle en une autre capacité, membre du groupe de travail sur le plaidoyer de la société civile ici au Brésil.

Donc, on m'a demandé de vous expliquer ce qu'était cette loi brésilienne sur la responsabilité, la liberté, la transparence sur internet ou, comme on l'appelle, la loi sur les infox.

C'est un processus qui vise à réglementer la plateforme, qui se concentre surtout sur les infox. Et d'abord, il est important de dire qu'au Brésil il y a déjà une réglementation, c'est stipulé dans notre constitution, qui prévoit l'immunité par rapport aux fournisseurs de services internet et une immunité partielle pour d'autres parties prenantes.

Mais ce dont je vais vous parler aujourd'hui, ça plus à voir et c'est inspiré par toutes les discussions qu'on entend aux États-Unis. Vous le savez, en 2018, au Brésil on a été très influencés par ces informations et on a décidé que cette plateforme c'était la plateforme principale pour échanger des informations.

Donc, c'était une réponse immédiate à ce qu'il s'est produit en 2018 et à cet espace fermé pour partager des informations par forcement fiables.

Mais s'agissant de la loi, c'est un travail qui a commencé en avril dernier, cette loi est déjà passée devant le Sénat. Au Brésil y a deux chambres pour traiter des textes de loi. Donc elle est maintenant devant la chambre des représentants. Et l'idée, donc, l'objectif de cette loi, outre le fait d'apporter une réponse au problème de la désinformation et des infox et à ce phénomène, c'est surtout essayer d'identifier et de prévenir la cybercriminalité sur l'internet et lutter contre la désinformation.

Dina, est-ce que vous pouvez indiquer sur le chat le nom de la loi dont je parle, pour que les gens puissent l'identifier ? Et on n'a pas encore

de traduction officielle de ce texte de loi, si on peut indiquer la traduction automatique de Google.

Donc il s'agit d'identifier les comptes, les réseaux sociaux, et cette loi a une application directe par rapport aux fournisseurs d'accès internet sur toutes les applis sur les réseaux sociaux et moteurs de recherche. L'objectif principal étant d'essayer de constituer un cadre civil et donc d'utiliser ces plateformes pour qu'elles soient plus actives en termes de lutter contre les discours de haine, les infox, et autres outils que les politiques trouvaient utiles.

Donc c'était utile pour l'identification des utilisateurs et faire en sorte que les réseaux sociaux requièrent une identification et les fournisseurs d'applications devraient conserver ces identificateurs, y compris ceux qui permettraient d'individualiser l'utilisateur d'une IP de manière non ambiguë. Donc ça c'est dans le cadre civil.

Ensuite, cette loi a des dispositions spécifiques pour retenir les chaînes de communication qui ont été transférées de manière massive. Et toute personne accusée de répandre ces informations peut être poursuivie.

Ensuite, on s'est concentré sur le contenu. Là encore un concept qui n'avait absolument pas été bien développé.

En termes de modération du contenu, comme je l'ai dit, ce cadre civil ne prévoit de disposition par rapport à la modération ou à la gouvernance de l'internet et n'empêche pas que les entreprises de ce domaine fassent ce genre de chose.

Mais il y a un processus mis en place qui permet de dire que les fournisseurs doivent utiliser certains mécanismes et des processus. Et, dans certains cas, elles ont l'obligation de notifier ce genre de cas. Et dans les cas où la plateforme n'est pas tenue de faire cette notification, c'est lorsqu'il y a violation des droits des enfants, des crimes liés à la race, etc.

Donc l'idée c'est que pour tout contenu, la plateforme devrait notifier les utilisateurs par rapport au retrait, mais si ça figure dans les cas que je viens de mentionner à l'instant, la plateforme est autorisée à retirer immédiatement le contenu parce que ça inclut des situations dommageables.

Ensuite, autre point important par rapport à ce texte de loi, ce sont les implications transfrontalières. En effet, il y a certaines dispositions sur la localisation, notamment dans l'annexe 2. L'objectif est de répondre à la question des poursuites engagées par certaines entreprises qui administrent ces plateformes, qui ont fait appel d'une décision de justice. L'idée c'est que toute application de réseau sociaux devrait avoir un représentant légal dans le pays et également fournir un accès ou avoir accès (ou fournir accès) à des tiers pour ce qui est du stockage des données et par rapport à des procédures judiciaires.

Étant donné qu'il s'agit d'un processus en cours, on voit qu'il y a certaines modifications qui s'y ajoutent. Il y a une exemption. Le projet de loi concerne les messages privés sur les réseaux sociaux, on a plus d'1 million d'utilisateurs au Brésil, également tout ce qui concerne Wikipédia. Et également, il y a maintenant la définition du profilage et

des catégories spécifiquement liées au contenu électoral. Et il y avait aussi une question de suivi sur Whatsapp. Mais comme Holly l'expliquait à l'instant par rapport au processus journalistique, on s'est inspiré du cas australien et des discussions sur les droits de propriété intellectuelle, d'où certaines provisions pour essayer d'éviter la concentration de pouvoir sur les plateformes numériques.

Et d'ailleurs, par rapport au journalisme, il y a un texte de loi qui est en cours d'étude en ce moment pour essayer de protéger les professionnels par rapport à la publicité des entreprises et donc fixer certaines limites dans ce domaine.

Et donc il y a également la question de la responsabilité civile qui se pose. Les prestataires de service peuvent connaître des problèmes au niveau judiciaire en ce qui concerne leurs rapports avec les publicitaires notamment.

Donc voilà ce que je voulais vous dire rapidement aujourd'hui. Et je posterai quelques liens supplémentaires pour information, merci beaucoup de votre attention.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Bruna d'avoir partagé avec nous, c'est quelque chose de très important, il y a de nombreux textes et ordonnances qui sont travaillés au Brésil. Donc c'est tout à fait intéressant, c'est qu'on voit dans d'autres pays notamment.

Donc maintenant, avant que nous poursuivions, réfléchissons à TikTok. Vous savez, on voulait qu'il y ait quelqu'un de TikTok qui vienne nous parler aujourd'hui sur ce qui se passe avec TikTok. On l'a lu beaucoup récemment aux États-Unis, les problèmes que TikTok connaissait. Il y a des termes de références, termes et conditions à respecter... Je ne sais pas si vous pouvez le lire à l'écran, c'est écrit un peu petit. Mais il y a déjà sur TikTok des accords avec différentes parties du monde. C'est quelque chose d'assez nouveau, ça, ça m'a vraiment frappé. C'est différent si vous vivez aux États-Unis, ailleurs et ainsi de suite, c'est des accords de licence qui sont différents selon l'endroit dans lequel on se trouve : les résidents des États-Unis, de l'Europe, de Suisse, de l'Inde.

Et donc ça c'est quelque chose qu'on va voir dans d'autres services je crois. Une plus grande localisation si l'on veut des textes juridiques, des réglementations pour les prestataires de service. Donc pour personnaliser un petit peu par rapport à la juridiction.

Donc un impact peut exister sur l'ICANN, et cela, Elena Plexida qui est vice-présidente de l'engagement pour ces OIG en Europe va nous parler un petit peu de la réponse de l'ICANN.

ELENA PLEXIDA :

Merci beaucoup Olivier, merci, bonjour à toutes et à tous, merci de m'avoir invitée.

Vous avez déjà beaucoup dit, donc je crois qu'il y a de plus en plus de réglementations et d'initiatives de réglementation sur l'internet. Les

gouvernements, puisque l'internet est partout maintenant dans notre vie, veulent prendre des étapes et avoir des textes de loi. Et ça on peut le comprendre, mais l'internet est un outil extraordinaire. Mais il y a de véritables menaces sur l'internet néanmoins, et il faut les gérer.

Et ce que l'on voit dans ces textes législatifs, c'est que ça peut avoir un effet négatif et peut-être même déconnecter des utilisateurs. Donc ça c'est des conséquences imprévues. Par exemple en Europe nous avons vu qu'avec le RGPD, avec une autorité qui interprète également le RGPD, et bien ils ont cette position. Les données comme les noms de domaine, les URL, les prestataires de service internet...

[L'interprète s'excuse, nous avons des coupures de son]

Donc cette interprétation...

[L'interprète excuse nous avons des coupures de son]

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous avons un problème de son avec votre micro, je ne sais pas ce qu'il se passe, on ne vous entend que par intermittence. Oui nous avons des petits problèmes techniques aujourd'hui, nous nous en excusons. HA, vous êtes revenue Elena.

ELENA PLEXIDA : Oui, on réessaye. Je suis désolée de ces problèmes.

Je vais vous donner un exemple de l'interprétation de cette Commission européenne concernant les URL, c'est adopté, cela aura un impact fort sur une fonctionnalité essentielle.

Il y a des initiatives diverses à tous les niveaux en Europe, nous avons donc cette loi sur les services numériques. Donc c'est un texte législatif tout à fait intéressant qui parle de points importants.

Mais j'aimerais dire brièvement : que fait l'ICANN à ce niveau ?

Nous avons de plus en plus de réglementation de l'internet dans le monde, je crois que l'équipe d'engagement sur la gouvernance de l'internet a pris plusieurs mesures. Nous essayons de suivre tout cela, de suivre tous ces textes législatifs et les initiatives développées dans le monde entier. Et cela va sans dire, nos collègues doivent nous aider, nos collègues qui sont situés dans le monde entier mais également la communauté. Nous avons également des documents de travail que nous rédigeons avec une analyse de toutes ces initiatives. Une fois que ces documents seront conclus, donc vous pourrez avoir plus d'informations à ce sujet.

Lorsque nous nous engageons, ce sont des informations techniques que nous donnons, l'ICANN est une organisation technique. Mais nous voulons donner notre expertise technique pour que l'internet reste stable, reste opérationnel, donc on ne va pas réguler les plateformes sur lesquelles on rentre sur l'internet.

Mais il y a des fonctionnalités fondamentales de l'internet. Ça, ça nous préoccupe à l'ICANN.

Donc, pour parler de la loi sur les services numériques qui existe en Europe, la DSA, ça a été lancé dans l'espace européen parce qu'il y avait beaucoup d'inquiétude sur ces plateformes numériques dont on parlait. Il y a une directive sur le commerce électronique pour qu'il y ait des intermédiaires et on pourra retirer les contenus illégaux en ligne.

Donc pourquoi on doit suivre cela de près à l'ICANN? Et bien la consolidation qui était lancée par la Commission européenne indique que la Commission pense à des mesures qui ont un impact sur le DNS, et notamment des questions sur le WHOIS.

La DSA, ça va s'appliquer que le siège de l'entreprise soit en Europe ou pas. C'est un petit peu comme le RGPD. Quelque part une extraterritorialité.

Donc les bureaux d'enregistrement recevront des avis concernant les contenus juridiques de force de l'ordre, et donc ces obligations pourraient être également celles du grand public.

Donc l'ICANN n'a pas encore répondu à la consultation publique, pardon, non, nous avons répondu et dans notre réponse nous avons indiqué, pour résumer, qu'il est important que ces textes de loi prennent en compte le fait le DNS n'a pas de visibilité par rapport au contenu. Nous ne gérons pas le contenu à l'ICANN.

Donc d'un point de vue législatif, il est essentiel qu'on ne confonde pas l'ICANN avec les intermédiaires qui, parfois, posent problème. Et il faut voir que nous sommes au niveau de l'infrastructure, nous sommes à une couche différente de l'internet, et nous essayons d'expliquer un

petit peu comment cela fonctionne aux personnes chargées de rédiger les lois parlementaires. Et donc il faut trouver le bon équilibre, et il faut bien comprendre le fonctionnement de l'internet et son infrastructure.

Il y a des personnes dans la communauté de l'ICANN qui ont répondu également à la consultation, les organisations techniques, l'écosystème a fait de même. Et Suzanne va nous en dire plus d'ici quelques minutes. Donc je vous encouragerais à vous engager, à vous informer sur ces points. C'est des propositions législatives tout à fait importantes pour la fin de l'année, et nous suivons cela de près puisqu'il y a des négociations qui se déroulent.

Je m'arrêterai là. Merci beaucoup Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Et bien, nous avons de RIPE NCC Suzanne Taylor qui a répondu également aux consultations sur cette loi sur les services numériques, questions concernant les adresses protocole internet IP, nous allons parler de cet impact et nous allons tout de suite donner la parole à Suzanne Taylor.

SUZANNE TAYLOR: Merci beaucoup. Je travaille pour RIPE NCC pour l'Europe et Moyen Orient, donc pour ce registre. Et on est impacté directement par ces lois sur le service numérique.

Nous suivons toutes ces réglementations qui pourraient avoir un impact sur nos 20 000 membres, qui sont des prestataires de service.

Donc nous travaillons sur les développements concernant les différentes lois.

Nous apportons notre expertise technique, comme Elena l'a dit, aux parlementaires de Bruxelles, nous devons les informer de ce que nous faisons, de l'infrastructure technologique de l'internet. Donc avec cette loi, avec cette consultation qu'il y a eu, nous avons pu contribuer et nous avons décidé de répondre à la consultation de deux manières.

Nous avons répondu au questionnaire sur le DSA, l'impact que cela aurait sur nous en tant que registres régionaux, et nous avons pensé que c'était également une opportunité pour nous de prendre un peu de recul et de développer un document indiquant notre position concernant ces points importants pour nous, parce qu'en tant que registres internet nous avons beaucoup d'interactions avec des acteurs de l'internet, dans tout l'écosystème. Et nous avons contribué au développement de l'internet en Europe pendant pratiquement 30 ans, donc nous avons beaucoup d'expérience et une perspective tout à fait unique sur la question.

Donc la communauté RIPE qui est technique, dans toute l'Europe, a travaillé en juillet, en ligne, toute la communauté a travaillé pour indiquer sa perspective. Ce qu'on a entendu, ce qu'on a noté, c'est qu'il y a beaucoup eu de plaintes sur l'ambiguïté qui existe dans cette loi sur les services numériques, différents types de prestataires de services seraient couverts ou pas couverts selon diverses catégories, il y aurait des exemptions pour les prestataires de services DNS. Donc ce n'est

pas très clair selon nous. Et beaucoup de termes doivent être beaucoup mieux clarifiés.

On a également parlé de l'opportunité d'un nouvel organe européen, que ce soit une agence ou autre qui pourrait assurer ce rôle. On a parlé du rôle d'un organe pour la protection des consommateurs, on en a parlé aussi. Et du fardeau que la nouvelle réglementation place sur les entreprises et par rapport à la concurrence.

Donc il y a beaucoup de thématiques qu'on a essayé de couvrir, on s'en est vite rendu compte. Mais je dirais que la principale conclusion, ça a été le rôle de la communauté technique qu'elle peut jouer dans ce processus. Parce qu'on a une telle richesse d'expertise, d'expérience à partager avec les politiques qui vont nous affecter, que j'encourage vivement tous les membres de la communauté à partager leur expérience.

Donc nous avons répondu d'abord au questionnaire qui se concentre sur la manière dont on gère le contenu. Pour nous ça veut dire la liste de diffusion de RIPE et de son groupe de travail et des adresses IP, etc. Donc... Excusez-moi...

On a donné des explications très détaillées par rapport aux problèmes qui pourraient se poser en termes de contenus et autre. Et dans notre document de position, qui est un aperçu un petit peu de haut niveau par rapport aux implications relatives au DNS, on reprenait plusieurs messages. Le premier c'est que le principal, ça n'est pas le contenu. Et on encourage la Commission européenne à faire une distinction entre

le contenu et les applications qu'elle essaye de réglementer, en soulignant les opérations et l'infrastructure technique qui permettent ce contenu. Donc on doit réellement établir une distinction entre les deux et protéger ce qui est l'essentiel de l'internet.

L'autre message c'est qu'il faut s'assurer de la viabilité des deux côtés, pour d'un côté ceux qui demandent à ce que des actions soient entreprises et ceux qui les mettent en œuvre, et qu'il y ait une coopération entre les infrastructures. On a besoin d'un seuil plus élevé pour que les gens puissent répondre à ces demandes d'intervention.

Pour ce faire, on a besoin de définitions beaucoup plus claires et d'instructions beaucoup plus claires de la part de la Commission européenne pour savoir comment répondre dans différentes circonstances, et on a également dit que cette compréhension commune doit être développée en coopération avec la communauté technique.

Donc dans notre conclusion on dit que la réglementation doit étayer l'innovation, soutenir l'innovation, non pas la brider, et inclure la communauté technique qui travaille bien actuellement et n'a pas besoin forcément d'être sur-réglémentée pour l'instant.

Je m'en tiendrais là pour l'instant, je n'ai plus beaucoup de temps, mais je me tiens à votre disposition si vous avez des questions ou des commentaires, parce que je sais qu'il y a encore d'autres intervenants après moi. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Suzanne, merci d'avoir partagé cette approche que vous avez dans le cadre des organisations ISTAR comme on pourrait les appeler, les organisations phares de l'internet.

On a maintenant Pierre, qui est président du groupe de liaison ccNSO sur les questions liées à la gouvernance de l'internet, il s'agit de Pierre Bonis. C'est à vous Pierre.

YESIM NAZLAR : Excusez-moi, je me permets de vous interrompre pour un petit rappel à l'attention de nos intervenants, s'il vous plait veuillez parler à un rythme raisonnable parce que nos interprètes ont du mal à suivre vos échanges. Merci. À vous Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yesim. À vous Pierre, et je ne vais pas vous presser.

PIERRE BONIS : Bonjour. Merci beaucoup Olivier de m'avoir invité à cette séance fort intéressante.

Tout d'abord, j'aimerais partager certaines informations très rapidement sur la réunion IGLC qui a eu lieu la semaine dernière où l'une des thématiques abordées, et par la suite abordée lors d'une séance organisée par Sébastien sur la vision européenne relative à la gouvernance de l'internet, donc cette principale thématique c'était

l'augmentation de la souveraineté numérique. Et on en parle de plus en plus de cette thématique depuis l'émergence de la Covid 19.

Donc certains d'entre vous ont d'ores et déjà participé à cette séance, donc je ne vais pas vous refaire cette présentation. Mais ce que l'on a essayé d'aborder lors des deux séances, que ce soit celle de l'IGLC ou d'EURALO, c'est que c'est une question qu'il serait intéressant d'approfondir aujourd'hui, et cette approche qui repose sur la souveraineté numérique ne semble pas être simplement une manière de justifier la censure ou la fragmentation d'internet, mais est de plus en plus vue par plusieurs parties prenantes comme un moyen de s'assurer que, d'un point de vue numérique, vous êtes capable d'un certain niveau d'indépendance tandis qu'en même temps, cette souveraineté ne peut pas être l'ennemi de l'aspect interopérable de l'internet.

Donc je pense que c'est une question sur laquelle il va falloir revenir. À n'en pas douter, on va continuer à y travailler au sein de l'IGLC qui donc travaille dans le cadre de la ccNSO. Et pour de nombreux CC, cette idée de souveraineté numérique qui n'est pas l'ennemi d'un internet mondial se trouve d'une certaine manière au cœur de l'engagement des opérateurs d'extension géographique de premier niveau.

Voilà, tout ça pour vous dire que ces questions étaient sur la table, continuent de l'être.

Et maintenant pour répondre à la question plus spécifique que m'a posé Olivier par rapport à la réglementation qui pourrait avoir une incidence sur les CC, mais pas uniquement, j'aimerais partager avec vous deux exemples tout simplement. Le premier, c'est un exemple qu'on connaît bien en Europe, il s'agit d'une réglementation dont l'objectif est de renforcer la sécurité mondiale, la sécurité numérique partout en Europe.

Et, un fait intéressant, c'est que je crois pour la première fois depuis le début de la réglementation européenne, les opérateurs de registre ccTLD ont été désignés comme chargés d'une infrastructure critique en Europe. Ce qui, d'une certaine manière, a été une bonne nouvelle pour la plupart des administrateurs ccTLD en Europe, puisqu'effectivement le DNS est très important et, dans de nombreux pays les CC sont très importants aussi. Donc ça a été une sorte de reconnaissance du rôle prépondérant de cette partie de l'infrastructure de l'internet dans ces pays.

Et donc, juste après cette bonne nouvelle, on a découvert que cela engendrait un certain nombre de responsabilités, de nombreuses responsabilités, et de grandes réglementations aussi parfois. Et ça, je pense que c'est particulièrement important.

Actuellement, on se trouve dans un moment, dans une période où les gens reconnaissent l'importance ces ccTLD, ou de cet acteur numérique, mais avec la reconnaissance de leur importance, vient toujours une certaine responsabilité. On l'a vu à l'ICANN avec la question des abus ou de l'utilisation malveillante.

Et maintenant, ce qu'on voit, c'est qu'il y a une sorte de pression pour changer un peu ce que l'on dit depuis bien longtemps maintenant, à savoir que nous, on ne s'occupe pas du contenu, on s'occupe du DNS. Nous, on ne s'occupe pas de savoir ce qui est bien ou ce qui ne l'est pas, on s'assure que les choses fonctionnent bien et parfaitement bien, et les juges et la justice sont là pour décider si le contenu est bon ou pas. Ça n'est pas notre rôle à nous.

J'aimerais partager avec vous l'idée selon laquelle cette position est de moins en moins acceptée par bon nombre de parties prenantes. Donc on est en train de traverser une période difficile, on ne veut pas être responsable de censure, ou accusé de censure. Et cet argument par rapport à cette autonomie technique qui n'a rien à voir et n'implique aucune responsabilité dans le partage de contenus malveillants ou illicites, c'est quelque chose qui n'est absolument pas compréhensible de la part de nos parties prenantes, en particulier en France c'est encore moins compréhensible aux yeux du législateur.

Donc on a maintenant ces nouvelles responsabilités qui nous sont données par cette nouvelle directive par rapport à la sécurité de l'infrastructure par exemple, mais qui nous sont données aussi – et c'est un autre exemple que je vous donne – par rapport aux réglementations, la réglementation des autorités de protection qui, il y a quelques mois, a donné de nouveaux pouvoirs aux autorités de protection des consommateurs en Europe, en particulier un nouveau pouvoir qui est celui de demander aux opérateurs de registre de

supprimer et transférer certains noms de domaines sans avoir à passer par une procédure judiciaire.

Donc c'est un pas en avant supplémentaire, on a de nouvelles choses à faire et, dans le cas d'espèce il faut que l'on s'aligne sur l'autorité de protection du consommateur. Et d'ailleurs, sur ce dernier point, la réglementation européenne stipule que la protection des consommateurs et l'autorité qui s'en occupe peuvent demander la suppression et le transfert. Et pour ceux d'entre vous qui sont très au fait et je sais que la plupart d'entre vous à l'ICANN le sont, très au fait de la manière dont les registres fonctionnent, vous savez que c'est très difficile de supprimer et de transférer un nom de domaine, parce qu'une fois que vous le supprimez, en général quiconque peut l'enregistrer, donc vous ne savez pas si vous pouvez encore le transférer ou pas. Et ça, c'est prévu dans la loi.

Donc on a eu cette discussion avec l'autorité de protection du consommateur, et la transposition de cette réglementation dans la loi française stipule qu'on peut nous demander de bloquer un nom de domaine pendant trois mois, et pendant ces trois mois, eux décideront, et peut-être nous donnerons plus d'informations pour savoir s'ils veulent que l'on supprime le nom de domaine. Et il n'est plus question de transférer le nom de domaine, ce qui est une bonne nouvelle puisque ça nous évite de faire des listes noires de noms de domaine qui, ensuite, ne peuvent plus être enregistrés.

Donc il semblerait qu'il y a dans le dialogue avec les autorités publiques un moyen de donner un sens technique à l'approche politique pour lutter contre les abus sur internet.

Et je conclurais là-dessus, en disant que peut-être plutôt que d'essayer d'expliquer au législateur qu'il ne devrait pas s'occuper des aspects techniques, on devrait plutôt saisir cette occasion pour essayer d'expliquer comment ils pourraient mettre en œuvre ce qu'ils veulent appliquer en leur offrant des solutions techniques plutôt que de leur dire qu'ils ne peuvent rien faire.

Bien, voilà quelques observations, quelques réflexions et pistes de réflexion. Voilà ce que je voulais partager avec vous. Olivier, je vous cède la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Pierre. C'était très intéressant. On est un petit peu en retard par rapport à notre ordre du jour. Et je ne sais pas si on a le temps pour des questions maintenant. Mais ce que je dirais c'est que nous pouvons communiquer sur le chat, poser des questions sur le chat.

Nous allons maintenant passer à notre prochain intervenant qui a une présentation pour nous et qui doit nous quitter à la fin de l'heure. Donc une nouvelle fois on discute sur le chat, et si on a le temps, on pourra faire des questions-réponses.

Tripti, je vous donne la parole, je sais que votre temps est précieux.

TRIPTI SINHA :

Oui, au nom du Conseil d'administration de l'ICANN et du groupe sur la gouvernance de l'internet, merci beaucoup de nous avoir invités à cette séance. C'est véritablement très intéressant. Vous avez parlé de thèmes extrêmement importants pour l'écosystème de l'ICANN et nous avons beaucoup appris.

Nous avons entendu parler Holly tout à l'heure de la valeur des données qui existent pour les prestataires de services. Et ce qu'on a entendu c'est que peut-être qu'il y a un besoin de réglementations et de textes de loi. Certaines personnes nous ont dit qu'il y a trois segments aux États-Unis, il y a les États-Unis, l'Europe et la Chine. On pourrait voir les choses comme cela, et ça semble aller vers cela.

Mais moi j'aimerais me concentrer dans ma présentation sur le travail de notre groupe au niveau du conseil d'administration de l'ICANN et l'importance qui est pour nous de nous tenir informés de ces problématiques. Nous reposons sur l'engagement de deux groupes de l'ICANN, le groupe de Mandy et le groupe des parties prenantes de Sally Costerton. Donc on a besoin de ce personnel pour nous tenir informés.

La mission de l'ICANN, les attributions de l'ICANN sont techniques. Et nous faisons un travail de coordination des identifiants uniques du système de l'internet. La sécurité, la stabilité et la résilience de l'internet sont évidemment essentielles.

Comme je l'ai dit souvent, ce système d'identifiant est ce qui permet l'interopérabilité des réseaux et ces identificateurs jouent un rôle très important. Il faut garder cela à l'esprit.

Et j'aurais trois éléments clefs que j'aimerais apporter aujourd'hui. Donc s'assurer que cet espace tout à fait unique soit conservé, soit protégé, pour qu'il y ait un seul internet, un internet unique, stable et solide. Parce que la fragmentation est problématique. Il y a beaucoup d'opinions exprimées sur cet espace, et notre attribution s'est de s'assurer d'avoir un internet unique et solide. C'est la nature même de l'internet.

Le modèle multipartite de gouvernance et de développement des politiques est extrêmement important pour le conseil d'administration et pour notre groupe de travail sur la gouvernance de l'internet. On ne parle pas seulement au nom du DNS, c'est un collectif que nous avons. Nous avons un écosystème, nous avons des partenariats, nous devons remettre cela en contexte. Nous avons des partenaires, des organisations clefs qui existent également dans l'écosystème de l'internet et nous devons nous assurer que ces relations soient saines et fonctionnent bien. Nous avons un plan stratégique, l'objectif 4 nous indique que l'on se concentre sur la géopolitique de cette manière. Et cette commission, ce groupe sur la gouvernance de l'internet s'intéresse à cela.

Donc notre travail c'est d'observer le paysage de l'internet avec deux points de vue, deux approches, parce que cela revient aux attributions mêmes de l'ICANN. On a beaucoup parlé des aspects politiques ou non

de cela. Nous devons suivre les réglementations, suivre les textes de loi de très près, qui peuvent concerner le DNS. Et il y a des éléments sous-jacents très forts qui existent, Suzanne nous l'a rappelé. Cela a un impact sur notre mandat, le mandat de l'ICANN.

Nous devons nous assurer qu'il y a une bonne compréhension, très claire, de notre écosystème de l'internet, bien comprendre la mission et les attributions de l'ICANN. Ce n'est pas toujours le cas, il n'y a pas toujours beaucoup de clarté à ce niveau.

Nous avons un environnement multipartite, nous avons un engagement basé sur la participation, sur l'intérêt public. Ça doit être maintenu cela. Nous devons bâtir des alliances dans l'écosystème et coordonner notre travail pour développer des politiques.

La souveraineté, vous avez parlé de souveraineté numérique très souvent ce matin dans cette séance. Donc on ne veut pas apporter un jugement de valeur là-dessus, mais comment cela pourrait potentiellement impacter négativement le DNS. Il faut se concentrer là-dessus et réfléchir. Nous avons un aspect technique, avec un système d'identificateur. Et, une nouvelle fois, certains textes de loi pourraient avoir un impact sur les éléments sous-jacents, les fondements même technologiques et d'infrastructure de l'internet.

Vous savez, avec l'internet, on dit toujours qu'il y a du bon et du mauvais, des problèmes de sécurité cybernétique, mais c'est notre responsabilité collective, en tant que parties prenantes nous avons tous un rôle à jouer. Et il faut bien comprendre que nous sommes des

partenaires, que nous avons des rôles à jouer, que nous avons besoin d'une autonomie technique. Je ne m'en préoccupe pas, mais je crois qu'ensemble, la communauté de l'internet doit réfléchir à ces problèmes, collectivement, pour voir où on peut effectuer des atténuations des problèmes. Nous, nous travaillons, comme je l'ai dit, principalement à l'infrastructure technique.

J'ai quelques diapositives encore à vous montrer concernant le groupe de travail du conseil d'administration sur la gouvernance de l'internet.

Donc notre rôle. Dans cet espace nous jouons un rôle important dans trois niveaux, et nous collaborons beaucoup, nous participons aux partenariats avec l'autre. Nous avons un engagement sélectif. Ça, ça a un impact sur les attributions de l'ICANN. Et là, on s'engage fortement, ça, c'est soutenu par tout le conseil d'administration de l'ICANN.

Et nous passons à la diapositive suivante. En ce qui concerne les questions de leadership, là nous prenons un rôle d'avant-garde pour les initiatives techniques, pour la mission de l'ICANN, lorsqu'elle est impactée. Nous travaillons avec un engagement au niveau régional et global pour s'assurer que le rôle de l'ICANN est protégé au niveau de l'écosystème de l'internet. Et, une nouvelle fois, on met l'accent sur les identificateurs uniques, sur l'impact que cela pourrait avoir sur le DNS ces propositions de gouvernements et d'OIG.

Là nous avons un rôle de soutien un petit peu plus, nous devons et nous voulons être des partenaires de l'écosystème. Donc quelques exemples de partenariat pour promouvoir le modèle multipartite de

gouvernance. Nous collaborons avec d'autres organisations et associations de l'internet, comme l'UIT pour divers évènements plénipotentiaires, avec différents processus pour l'IGF, l'OCDE, groupe de sécurité. Donc nous collaborons de cette manière avec d'autres entités et organisations. Et nous suivons de très près ces textes de loi possibles qui sont en préparation.

Donc un engagement sélectif, comme je l'ai dit. Et ça, il y en aura de plus en plus à l'avenir je pense, parce que ça a un impact très souvent sur les attributions mêmes et la mission de l'ICANN. Le RGPD, la protection des données, le respect de la vie privée, ça, ça a un impact sur le DNS très, très fort. Donc là on s'engage fortement dans ces débats, dans ces questions, on se concentre là-dessus pour s'assurer que notre voix est entendue et que l'ICANN a voix au chapitre. Les normes pour les politiques cybernétiques pour les rapports avec les forces de l'ordre, cela peut avoir un impact pour l'ICANN à l'avenir, cela a un impact sur l'internet. Et donc nous devons ensemble travailler, mais véritablement réfléchir à cela.

Il y a des tendances également qui se dégagent au niveau géopolitique, dans l'environnement économique qui peuvent affecter l'impact, au niveau des nouvelles technologies qui arrivent, nous devons être très prudents là-dessus et véritablement suivre cela de très près. Il y a des nouveaux protocoles internet qui peuvent exister, et donc l'ICANN est véritablement un partenaire pour analyser tous ces points.

Et là nous revenons à notre fonction technique, qui est notre cœur de métier. C'est pour cela que nous sommes si engagés dans cet espace.

Nous nous posons trois questions principales au niveau de la gouvernance technique de l'internet : quel est l'impact de ce processus proposé, de cette résolution sur la gestion du système d'identificateur unique ? Spécifiquement, est-ce qu'il y a un impact sur la gestion même du DNS ? Est-ce qu'il y a des éléments sous-jacents techniques qui existent par rapport à ces processus et réglementation ? Donc voilà le cadre de nos activités qui est défini ainsi.

Et je crois que c'est ma dernière diapositive. Je serais prête à répondre à vos questions. Il y a beaucoup de collègues du groupe, mais je dois hélas vous quitter dans quelques minutes, mais je voulais dire tout d'abord merci de m'avoir invitée, d'avoir organisé cette séance, ça fait tout à fait partie de ce que nous faisons dans notre groupe de travail, et c'est un excellent espace à surveiller de très près. Cela fait partie de nos attributions. Merci beaucoup d'avoir organisé cela.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Tripti, merci d'avoir été disponible, je sais que vous avez beaucoup à faire, vous êtes très occupée en ce moment, vous êtes membre du conseil d'administration de l'ICANN, nous comprenons tout à fait, vous devez partir dans une minute. Et il y a beaucoup de débats sur le chat au sujet des régulations intelligentes, un travail avec les gouvernements pour produire des textes de loi intelligents plutôt que d'être sujets de loi, travaillons avec les gouvernements pour ces

règlementations, pour ces lois. Donc, est-ce que vous pouvez rebondir rapidement là-dessus ? Est-ce que l'ICANN doit continuer véritablement son travail d'engagement, même aller plus loin dans l'engagement et dans la collaboration avec les gouvernements ?

TRIPTI SINHA :

Oui, je crois que nous allons continuer notre travail. Comme je l'ai dit, c'est un écosystème très complexe. Nous nous basons véritablement sur les éléments techniques, mais il se peut que des textes de loi, comme je l'ai dit, aient un impact dessus. Donc on va continuer l'engagement et à participer aux débats. Ça ne va pas s'arrêter là.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Et une question de [inaudible], je vais la lire rapidement. Je sais que c'est votre dernière minute. L'ICANN et la gouvernance de l'internet, vous nous avez qu'il y a un document RFC pour les utilisateurs de l'internet, mais pour le moment l'ITF n'a pas de point de vue multipartite pris en compte. Est-ce que vous êtes d'accord qu'il y ait un besoin pour une entité de gouvernance de l'internet qui puisse faire avancer les choses ? Ou vous n'êtes pas d'accord ? C'est une question assez claire.

TRIPTI SINHA :

Bon, je vais partager mon point de vue personnel. L'internet, c'est pour tous, comme je l'ai dit avant. C'est pour les utilisateurs finaux, les entreprises, les gouvernements, tout le monde. Donc ce serait presque

un contresens pour nous d'envisager une technologie qui passerait sous silence un certain niveau de la société. Donc on doit préserver le modèle multipartite. Et on doit avoir cet apport de toutes les unités constitutives et de tous les secteurs. Donc voilà, pour être très brève et répondre à votre question. Ça peut donner lieu à une discussion beaucoup plus approfondie et détaillée, mais peut-être pour l'avenir.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, j'espère qu'à l'avenir on pourra réfléchir de manière plus approfondie à toutes ces questions. Merci, je sais que vous devez nous quitter, d'autres personnes, Pierre aussi doit nous quitter parce qu'il a une autre réunion.

Mais pour nous, il nous reste une demi-heure encore pour poursuivre cette discussion. On peut également poursuivre les échanges sur le chat.

Et nous allons maintenant avoir une demi-heure de discussion sur les mises à jour relatives à la gouvernance de l'internet. Et on va voir ce qu'il se passe au sein des organisations intergouvernementales, surtout parce qu'il y a tout un département à l'ICANN qui suit cette question.

On va commencer avec la situation dans l'Union européenne, avec une mise à jour de la part d'Elena Plexida. Peut-être qu'elle est déjà intervenue, mais elle a certainement d'autres choses à dire.

Pourquoi nous surveillons cette réglementation ? Parce qu'elle pourrait avoir un impact sur l'internet. Et c'est une initiative sur laquelle on s'est déjà engagés avec les législateurs. Au tout début, il n'y avait pas de disposition par rapport aux cookies qui ont le potentiel d'affecter la navigation sur internet. Donc on l'a fait savoir. Donc on continue de superviser cela, comme je l'ai dit auparavant. C'est ce que je vous disais lorsque ma connexion était perdue.

Donc il y a une discussion prise par le bureau de la protection des données de l'UE par rapport aux noms de domaine et URL qui ont besoin de consentement pour être traités. Et si cela prospère, il pourrait y avoir un impact sur un certain nombre de dysfonctionnements.

Autre législation et directive qu'on surveille de près, c'est celle de l'E-evidence, c'est-à-dire les preuves électroniques. L'objectif de cette réglementation est de jeter les bases, les règles, selon lesquelles une autorité d'un État membre peut fournir des services dans un autre État membre pour préserver les preuves électroniques. Donc on supervise cette directive. Pourquoi ? Parce que les numéros IP et prestataires d'adresses IP, etc. sont concernés par cette réglementation.

On suit d'autres initiatives. À titre d'exemple, je vous dirais que la Commission européenne a récemment lancé un appel d'offres pour une étude sur l'utilisation malveillante du DNS. On n'a plus de détails que cela, outre l'annonce faite par la Commission européenne. L'idée c'est de voir s'il pourrait y avoir des mesures politiques qui pourraient être prises au niveau de l'UE pour aider à lutter contre l'utilisation

malveillante du DNS. Vous aurez peut-être entendu parler qu'il y a été fait référence au cours de cette conférence de l'ICANN69.

Et enfin, j'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il y a une réglementation sur l'identification électronique qui existe depuis 2015. Pourquoi je vous en parle ? Parce que la Commission européenne, dans le contexte eIDAS est en train de réfléchir à de nouvelles manières de mettre en place l'identification électronique et envisage si le TLD .EU peut jouer un rôle à ce niveau-là.

Voilà tout ce que j'avais à dire pour ce qui est de la mise à jour des initiatives en cours. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Elena. Je vois qu'à Bruxelles il y a beaucoup de choses en cours. Bien, passons l'Atlantique, on va à New York, siège des Nations Unies, pour voir quelles sont les discussions là-bas.

VENI MARKOVSKI : Merci, j'espère que vous pouvez m'entendre. Je vais essayer de faire encore plus vite que mes prédécesseurs. Non, je rigole.

Avec toutes les publications de l'équipe d'engagement, sachez qu'il y a deux publications par rapport aux discussions liées à la cyberdélinquance publiées par l'ONU. Il y a trois groupes que l'on suit de près.

D'abord le groupe a composition non limitée sur la cybersécurité, l'autre qui est censé élaborer ou plutôt rédiger une nouvelle convention [et le groupe des experts gouvernementaux GGE].

Et on a indiqué d'autres évènements à l'ONU parce qu'il y a beaucoup de discussions en cours dans le cadre des comités de l'Assemblée générale de l'ONU. Le premier traite de la sécurité en général, cybersécurité, le deuxième comité a à voir avec les TIC pour le développement et parfois il parle de la gouvernance de l'internet - en tout cas traite de la résolution qui a trait à la gouvernance de l'internet - et le troisième de la cybercriminalité.

Donc ce qu'on essaye de faire, c'est de répondre à certaines des questions, d'ailleurs que j'ai vu sur le chat, pour ce qui est des missions permanentes auprès des Nations Unies.

Environ 160 diplomates de New York, de Genève, ont participé à notre dernière réunion qui a eu lieu de manière virtuelle. D'ailleurs David Conrad y a participé.

Et on essaye donc de donner autant d'informations techniques que possible par rapport à ce que fait l'ICANN, comment fonctionne l'internet, pour que les diplomates, une fois qu'ils négocient à huis clos les choses, ils aient une idée de ce qu'il se passe dans les faits.

Ensuite, on a assisté aux réunions IETF, ça a été très utile pour eux aussi. Et il y a aussi certains représentants gouvernementaux officiels et certains diplomates qui participent aux réunions ICANN.

Donc tout cela nous donne l'opportunité de pouvoir faire un travail de sensibilisation permanent au niveau de l'ONU pour leur faire mieux comprendre ce que fait l'ICANN.

Et maintenant on parle en dehors de la communauté ICANN par rapport au développement et aux évolutions au sein de l'ONU, leur montrer comment les discussions au sein de l'ONU et les thématiques qui sont mentionnées à l'ONU sont en lien avec la mission de l'ICANN.

Dans les documents, dont un qu'on est en train de préparer, qui est à trait aux politiques nationales et la manière dont ces politiques nationales ont une incidence sur les politiques à l'ONU, vous verrez donc dans ce document qu'il y a un certain nombre de pays et d'organisations non gouvernementales qui parlent de l'internet et du DNS et on essaye d'expliquer à ces gens comment fonctionne l'internet et ce que comprend la mission de l'ICANN, pour qu'ils puissent comprendre de quelle manière ils peuvent avoir un impact sur la gouvernance de l'internet par l'intermédiaire du comité consultatif.

Il y a un lien vers le comité consultatif et ce qui a lieu à l'ONU. Et on essaye de renforcer ce lien pour que les représentants gouvernementaux officiels essayent de parler à leurs homologues, et dans certains cas ces efforts ont été couronnés de succès parce que les experts et membres du GAC peuvent parler aux diplomates et leur expliquer ce qu'ils font et de quelle manière ils le font.

Bon, je ne vais pas trop rentrer dans le détail du reste parce que je vous ai indiqué plus de détails sur le chat, et je vous ai renvoyé vers un lien.

Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'OEWG et son projet de rapport 3.0 sera publié cette année, et il sera accepté si personne ne s'y oppose d'ici le début de l'année prochaine. L'autre rapport devrait être présenté devant l'assemblée générale l'année prochaine.

Bien entendu, en raison de la Covid 19 il n'y a pas de réunion à l'ONU, à l'exception du hall de l'assemblée générale, ce qui pose de nombreux problèmes aux diplomates qui, en temps normal, travaillent dans des environnements un peu plus informels. On va voir dans quelles mesures cela affecte leurs possibilités d'arriver à des accords et de pouvoir négocier.

Et il y a une autre personne qui m'aide à travailler sur l'engagement des organisations intergouvernementales. Donc ne vous inquiétez pas, on vous donnera plus d'informations par la suite.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup de cette mise à jour. Une petite question. Sur ces processus, est-ce qu'il s'agit de quelque chose de multilatéral ?

VENI MARKOVSKI: Oui, c'est multilatéral. L'ONU est une organisation multilatérale, donc ce qu'a fait le GGE et l'ambassadeur de la Suisse, ancien représentant de l'ONU à New York, et récemment nommé au bureau de l'ONU à Genève, c'est qu'à chaque fois qu'il a pu, il a organisé une séance ouverte où plus de 100 organisations ont participé, ont fait des

interventions, ont eu l'opportunité de poser des questions. Mais les négociations actuelles sont uniquement multilatérales.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup de cette mise à jour Veni. Alors, le forum du Royaume-Uni, c'est une nouvelle intervenante qui va nous en parler, Véra Major qui va nous parler du forum sur la gouvernance de l'internet qui aura lieu le mois prochain.

VÉRA MAJOR: Alors, le Forum sur la gouvernance de l'internet c'est le seul forum multipartite qui est organisé par l'ONU et reflète les idées et initiatives qui ont été développées dans les FGI régionaux ou nationaux dans le monde.

Cette année il devait avoir lieu, mais il a été décidé qu'il soit virtuel. Donc le nouvel organisateur sera l'ONU. LA thématique principale pour cette année c'est l'internet pour la résilience humaine et la solidarité. Et le slogan c'est : « virtuellement ensemble ».

Le groupe consultatif qui a organisé ce forum a développé un certain nombre de thématiques : inclusion et confiance dans un environnement changeant.

Donc ce forum aura lieu en ligne entre le 2 et le 17 novembre. Il y aura de nombreuses séances. Il y aura deux phases. Il y en aura entre le 2 et le 6 novembre et ensuite entre le 9 et le 17 novembre. Donc les

séances se dérouleront entre 6 h UTC et 22 h UTC et tous les fuseaux horaires seront couverts.

Il y a la piste parlementaire de l'UN qui a été sauvegardée. Durant la première phase il y aura les séances d'introduction, il y aura le forum européen, le forum pour la jeunesse, les pré-manifestations avant le début de l'IGF, le dimanche. Là ce sera un petit peu plus long, et nous aurons nos hôtes polonais qui avaient déjà mis en place plusieurs manifestations pré-IGF.

Deuxième phase, cérémonie d'ouverture, tables rondes des parlementaires et pistes des leaders également. Donc l'IGF se conclura donc le 17 avec une cérémonie de clôture. Et je posterai l'ordre du jour. Vous pouvez le trouver sur l'internet, sur le site web. Et je donnerai des informations sur le chat avec des liens.

Vous pouvez facilement vous inscrire, c'est tout à fait gratuit et en plus il n'y a pas besoin de se déplacer.

Donc qu'est-ce qu'on espère retirer de tout cela? Et bien des messages qui seront disséminés dans les différents réseaux. Nous avons 4 messages en tout, un provenant de la piste parlementaire, la piste des leaders et ainsi que des ateliers. Il y en aura 162. Il y aura des webinaires d'introduction, donc j'ai listé des séances tout à fait intéressantes, la cérémonie virtuelle de clôture, ainsi que la table ronde des parlementaires, vous voyez tout cela à l'écran. C'est les séances d'intérêts pour nous.

Donc le thème c'est la gouvernance de l'internet à une période d'incertitude. Les implications sur la gouvernance de l'internet, les participants à la table ronde sont des ministres, niveau ministre, et ils représentent également l'institution des Nations Unies. Et il y aura 4 séances qui vont traiter différents thèmes, des implications sur l'économie, sur le développement. Et il y aura différents fuseaux horaires, une nouvelle fois donc il sera facile de participer à cela dans votre propre fuseau horaire.

Goran Marby a été invité le 13 novembre, il va parler de la sécurité de l'internet.

Diapositive suivante.

J'ai listé ici toutes les séances organisées par l'ICANN, une sur l'abus, utilisation malveillante du DNS, durant la Covid 19, ce que nous avons appris, l'acceptation universelle également. Nous aurons également un forum ouvert sur la gouvernance technique de l'internet, nous aurons des pré-manifestations une nouvelle fois sur le DNS et sur l'internet de base.

Donc j'espère vous retrouver lors de ces séances organisées par l'ICANN lors de cet IGF.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup sur ce forum de l'internet. C'est excellent, ça avance, ça progresse au niveau de l'IGF. C'est un IGF Plus. Ce qui est évidemment fou, c'est que tout cela est virtuel. Mais c'est une

excellente opportunité que de trouver plus de participants et de participer à beaucoup de séances. Donc inscrivez-vous rapidement et intéressez-vous à ce programme.

Nous avons un autre processus qui se passe également en ligne, Laurent Ferrali va nous parler donc de ce WSSI qui est en ligne maintenant et qui devrait se dérouler en mars, ce sommet mondial sur la société de l'information.

LAURENT FERRALI:

Je ne sais pas si vous m'entendez bien ?

Donc nous allons parler de ce sommet mondial sur la société de l'information. Merci Olivier. Donc ça devait se passer au mois de mars et le WSIS avait été organisé par l'UIT et c'était virtuel à cause de la Covid 19.

Si vous ne connaissez pas bien ce sommet mondial sur la société de l'information, nous avons donc une société de l'internet et beaucoup de parties prenantes.

[l'interprète s'excuse, le son n'est pas de qualité suffisante pour assurer une bonne interprétation.]

Donc la Covid 19 a un peu chamboulé le programme. Et nous avons eu un partenariat avec Google.

Il y a eu de nombreuses séances qui se sont concentrées sur l'internet pour toute la population mondiale et pour atteindre l'ensemble de la

population mondiale. Donc l'accès par exemple aux emplois, au marché de l'emploi et ainsi de suite.

Donc l'ICANN a été membre d'une table ronde et nous avons eu plusieurs ateliers auxquels nous avons assisté également au niveau de l'ICANN. Donc 1^{er} juillet, une séance de l'ICANN de développement de capacité concernant le rôle des gouvernements. Nous avons parlé des activités de la collaboration avec l'UIT.

[Une nouvelle fois, nous nous excusons, la qualité du son ne permet pas une interprétation précise]

Nous avons bien entendu pris en compte l'impact de la pandémie. Nous avons organisé des ateliers pour les gouvernements sur l'impact de la pandémie. Nous avons été en mesure de communiquer avec les gouvernements et d'effectuer diverses activités.

Donc ça c'était le 31 juillet.

En septembre, il y a eu deux séances pour les différents partenaires.

Nous avons eu une forte collaboration avec les Nations Unies.

[Une nouvelle fois le son est de très mauvaise qualité]

Nous avons donc travaillé sur les problèmes de multiculturalisme, de multilinguisme. Donc les problèmes de connexion à l'internet, les rôles des différentes langues sur l'internet et les efforts qu'effectue l'ICANN par rapport à sa communauté, les IDN, les noms de domaine internationalisés par exemple.

Donc voilà ce que je voulais vous indiquer sur ce sommet.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Laurent. Ha, vous pouvez continuer à nous présenter le GSR, le symposium mondial pour les régulateurs.

LAURENT FERRALI: Une nouvelle fois Laurent Ferrali, directeur des services OIG. Donc un des directeurs de l'UIT a participé à des activités en 2020 à ce symposium mondial. Ça, c'était juste avant la pandémie. Et nous ne parlons pas tant du colloque mondial des régulateurs. Ensuite, avec la pandémie l'UIT a été fortement impactée dans ses activités. Et donc ça aurait dû être le 24^{ième} GSR.

Si vous êtes familiers de cette réunion, c'est donc le monde académique, les ONG qui se réunissent ainsi que les divers régulateurs. C'est un symposium des régulateurs au niveau mondial, avec différentes entreprises, différentes ONG responsables également qui se retrouvent.

[Une nouvelle fois, l'interprète présente ses excuses, la qualité du son ne permet pas véritablement l'interprétation]

Donc je crois qu'il y a une première intervention de l'ICANN dans le cadre d'un GSR. Cela s'est fait en ligne, virtuellement, pour les raisons que nous connaissons. Et on a parlé de connecter la communauté mondiale dans son entièreté.

Goran Marby, PDG de l'ICANN, a été invité pour parler de concurrence et de collaboration.

Donc nous avons tenté de clarifier le rôle de l'ICANN auprès des gouvernements et des régulateurs. Donc Goran a expliqué le travail de l'ICANN et les rapports qu'il peut y avoir avec les régulateurs, et donc ce qu'il a mentionné. Il a donc parlé de la connectivité et de la communauté technique et ce qu'elle fait dans son ensemble.

[L'interprète s'excuse, l'audio de l'intervenant n'est pas suffisant pour garantir une bonne interprétation.]

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Laurent.

[Là encore l'interprète s'excuse, il y a des coupures d'audio.]

Alors, est-ce qu'on peut avoir une dernière mise à jour ? 30 secondes là-dessus s'il vous plait.

MANDY CARVER:

Oui, Olivier un mot très rapidement. Une des questions, et ça me renvoie à ce que disait Tripti par rapport à l'engagement technique, l'un des efforts que l'engagement des gouvernements ici à l'ICANN a mis en avant, c'est de travailler avec d'autres organes gouvernementaux avec lesquels on n'avait pas travaillé auparavant.

Donc, comme ça a été expliqué, le GSR présente une nouvelle situation, il est probable qu'on soit invité à participer en 2021. Mais on travaille avec d'autres organes de réglementation régionale, comme

[FRATO], et on a travaillé également avec [CTEL]. L'ICANN a fait des briefings par l'intermédiaire d'OCTO.

Donc voilà c'était tout simplement pour préciser cela. On est en train de surveiller là où le dialogue et les initiatives ont lieu et qui pourraient avoir un impact sur...

Excusez-moi, effectivement il y a beaucoup de bruits de fonds.

En ce qui concerne le WTSA, on ne sait pas ce qui va être couvert jusqu'à ce que le concert se rassemble en novembre. Probablement ça n'aura pas lieu à Hyderabad.

[L'interprète s'excuse, il y a des notifications également maintenant sur la ligne.]

Tout cela va être affecté par la pandémie. D'ici fin février, début mars. Là encore on ne sait pas quel en sera le contenu jusqu'à ce que les groupes de travail aient achevé leurs travaux en décembre.

Donc, je vous le disais, on supervise tout cela, les organisations ISTAR sont en train de coordonner tout cela, de partager des informations, et on en saura plus le temps venu. Pour l'instant on n'en sait pas plus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Mandy. Merci de toutes ces mises à jour. Les deux heures sont passées en volant, merci aux interprètes de l'excellent travail fait aujourd'hui.

Merci à tous les participants qui nous ont donné des mises à jour, à tous nos intervenants. J'espère qu'on aura l'occasion lors de la prochaine réunion ICANN de réitérer cet exercice.

Et si vous voulez poursuivre cette conversation, et vous ne faites pas partie de la liste de diffusion, contactez-moi par mail et je contacterai le personnel pertinent. Merci. Cette réunion est maintenant finie. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]